



**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 2 JUIN 2008**

**L'an deux mille huit, le deux juin à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la
présidence de Jean-Paul LAUNAY Maire.**

Etaient présents : M. LAUNAY Jean-Paul, Mme LEGRIS Albane, Mme CHOLET Frédérique, M. LEMARQUAND Jean-Claude, M. BITU David, Mme HAYOT Rachel, M. LAUNAY Marc, Mme GOGO Elisabeth, M. GAUTIER Daniel, M. MAUNOURY Christian, M. LECUIR Roland, Mme DEBRAY Christine, M. SOULARD Thomas, Mme MARESCHAL Virginie, Mme CAZAL Karine, M. PEROT Philippe, M. DI MASCIO Roberto, M. GIRARD Emmanuel, Mme BOUCEY Maryse, M. GRIVEL Eric, M. ARONDEL Guillaume.

Procuration : M. BANSE Olivier à M. BITU David, M. FROMENTIN Stéphane à M. PEROT Philippe

Secrétaire de séance : M. ARONDEL Guillaume

Date de convocation : 26 mai 2008

Date d'affichage : 9 juin 2008

En exercice : 23

- présents : 21

- Votants : 23

Ordre du jour :

- 1) Désignation d'un correspondant défense
- 2) Nomination de deux représentants au Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes de l'Agglomération Granvillaise (C.L.L.A.J.)
- 3) Nomination de deux représentants pour le Secteur d'Action Gériatrique
- 4) Renouvellement du traité de concession pour la distribution publique de gaz naturel entre la commune et GrDF
- 5) Crédits de formation des élus
- 6) Modification des tarifs communaux
- 7) Cession des cabines de bains : occupation du domaine public
- 8) Subventions aux associations
- 9) Echange de terrain
- 10) Décision modificative N° 1 budget eau
- 11) Décision modificative N° 1 budget assainissement
- 12) Décision modificative N° 1 budget communal
- 13) Création du budget lotissement « Entre Deux Rochers »
- 14) Délégation du Service Public : choix du mode de gestion
- 15) Délégation du service public : Commission d'ouverture des plis
- 16) Délégation du Service Public : Commission de travail
- Questions diverses

L'assemblée approuve les procès-verbaux des séances du 8 avril et du 15 avril 2008 et signe le registre.

1-Désignation d'un correspondant défense

En référence à la circulaire du 26 octobre 2001 portant création d'un correspondant défense, le Conseil Municipal est invité, par Monsieur le Préfet de la Manche, à désigner un élu chargé de cette fonction.

L'assemblée désigne à l'unanimité Monsieur Lemarquand Jean-Claude

2-Nomination de deux représentants au C.L.L.A.J.

L'association « Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes de l'Agglomération Granvillaise » a été créée en 1991 par et pour les communes de GRANVILLE, DONVILLE LES BAINS, SAINT PAIR SUR MER.

Sa mission est de faciliter la recherche de logement de tout public jeune de 16 à 30 ans et de prévenir les difficultés dans l'appropriation et l'occupation de leur logement.

A ce titre, le Conseil Municipal est invité à nommer deux représentants qui siègeront au conseil d'administration du C.L.L.A.J.

L'assemblée désigne à l'unanimité :

David Bitu

Daniel Gautier

Abstentions : 4

3- Nomination de deux représentants : Secteur d'Action Gériatologique

Il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger à l'association « Secteur d'Action Gériatologique ».

L'association a pour but la mise en œuvre de toutes actions en faveur des personnes âgées.

L'assemblée désigne à l'unanimité :

David Bitu

Daniel Gautier

Abstentions : 4

4- Renouvellement du traité de concession pour la distribution publique de gaz naturel entre la commune et GrDF

La précédente concession a été signée pour 30 ans. Son objet est de construire, exploiter, entretenir, développer le réseau de distribution et acheminer le gaz.

Fin 2006, le réseau comportait 24.37km de canalisations, deux postes de distribution et 1020 branchements.

Il n'y a plus de fonte grise sur le territoire communal.

Vu l'échéance du contrat de desserte en gaz actuel au 8 juin 2008, le Maire a été autorisé à négocier avec l'opérateur historique Gaz De France par délibération du 19 novembre 2007.

Une réunion de négociation avec gaz de France a eu lieu le 29 novembre 2007 sur les projets de convention et de cahier des charges de distribution de gaz naturel sur la commune.

Le concessionnaire considère que le cahier des charges a été négocié sur le plan national. Les modifications pour Donville Les Bains portent notamment sur la durée de la concession fixée à 25 ans et les annexes.

Le projet de cahier des charges, issu d'une négociation de 1994, a été actualisé en juillet 2004 en prenant en compte les évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis.

En outre, l'article 2 du projet de convention, prévoit que lors de la fin des négociations avec les instances représentatives (fin du 1er semestre 2008), le cahier des charges pourra être discuté entre les parties pour convenir d'une intégration ou non des nouvelles dispositions.

Monsieur Lecuir, qui a participé à la réunion du 19 novembre 2007 précise que les propositions communales ont été écartées par GrDF sous couvert de la négociation nationale.

Monsieur le Maire souligne que l'article 2 de la convention permet de tenir compte des modifications discutées par les instances représentatives des communes. En conséquence et contrairement à la suggestion de Monsieur Lecuir, il ne souhaite pas attendre le résultat des tractations pour signer le contrat.

En conséquence, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer avec GrDF le renouvellement du traité de concession pour la distribution publique du gaz naturel.

Vote pour : 19

Abstentions :4

5-Crédits de formation des élus

La formation des élus municipaux est organisée par le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment par l'article L 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Compte tenu des possibilités budgétaires, la commission des finances propose qu'une enveloppe d'un montant égal à 5% des indemnités de fonction des élus soit consacrée chaque année à la formation des élus, sachant que l'enveloppe maximum ne peut pas dépasser 20% des indemnités allouées.

Pour l'année 2008, 5% représente 5000€,

M. le maire rappelle que :

- les organismes de formations doivent être agréés,
- chaque élu peut bénéficier de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat
- le dépôt préalable aux stages, de la demande de remboursement doit préciser l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la ville
- la prise en charge est liquidée sur présentation des justificatifs des dépenses
- la répartition des crédits et de leur utilisation est réalisée sur une base égalitaire entre les élus.

Le conseil émet un vote favorable à l'unanimité.

6-Modification des tarifs communaux

Location de cabines de bains communales :

Par convention, les cabines de bains sont mises en location pour la saison estivale de mi-juin à fin septembre de chaque année. Monsieur le Maire propose d'adopter les tarifs proposés par la commission des finances :

PERIODES	VOTE 2008
Location saison : du 15/6 au 30/9	250€
Location au mois	100€
Location à la quinzaine	60€
Caution	300€

La location, avec l'état des lieux, se fera du lundi 10h au lundi 10h.

Le conseil émet un vote favorable à l'unanimité.

Accueil des Cirques

La commission des finances propose d'ajouter aux droits de place des cirques, une caution de 300€.

Le conseil émet un vote favorable à l'unanimité.

Tarif de la manifestation sportive « Ma copine et moi »

La commission sports souhaite renouveler la course pédestre « Ma copine et moi » et propose de fixer :

- le tarif à 6€, par participant adulte à l'inscription.
- un tarif à 8€ si l'inscription est réalisée le jour même de la course.

Le conseil émet un vote favorable à l'unanimité.

Pour information :

Modification des tarifs carte de loisirs fixés par la CAF pour l'accueil des enfants

ACCUEIL ENFANCE JEUNESSE				<i>Carte Loisirs CAF</i>	
	Commune		Hors-commune	Quotient A	Quotient B
<u>Allocataires</u>		Forfait semaine(*)			
Journée	1.95 €	1.75 €	6.90 €		
Journée-repas	4.80 €	4.35 €	11.15 €	4.00 €	5.50 €
½ journée	1.00 €	0.90 €	3.85 €	1.80 €	3.00 €
½ journée-repas	3.85 €	3.50 €	8.10 €		
Sortie	1.50 €		3.85 €	Les tarifs sont diminués de 50% à partir du 2 ^{ème} enfant.	
Camping semaine	52.00 €		103.5 €		
Camping 2 jours ½	25.85 €		51.85 €		

7-Cession des cabines de bains : occupation du domaine public

Monsieur le Maire propose de ne pas renouveler l'autorisation d'occupation du domaine public lors de changement de propriétaire.

Actuellement, pour qu'une cabine située sur la digue soit vendue et reste sur son emplacement, la commune délivre une autorisation d'occupation du domaine public au nouveau propriétaire.

Sans cette autorisation, les propriétaires pourront vendre leur cabine mais elle ne pourra plus rester sur la digue.

Cette décision permettra à la collectivité de récupérer la totalité des emplacements. Ainsi les cabines communales seront d'aspect homogène et démontables en hiver.

Le conseil émet un vote favorable à l'unanimité.

8-Subventions aux associations

La commission des finances propose d'inscrire, en complément de la délibération du 15 avril 2008, les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	VOTE 2008
ADMINISTRATION GENERALE	
Amicale du personnel	4 064 € unanimité
SOCIAL CARITATIF	
Croix rouge	500 € unanimité
Donneurs de sang	200 € unanimité
Visite au malade hospitalisés	100 € unanimité
SPORTS	
USMD Tir	600 € unanimité
Patronage laïque Granville Handball	160 € 19 pour – 4 abstentions
Rugby Club de Granville	110 € 19 pour – 4 abstentions
Total Général :	5 734 €

Globalement les subventions votées sur le budget 2008 s'élèvent à : 97 465€

Madame Gogo demande si le versement aux associations sportives extérieures à la commune a fait l'objet d'une réflexion globale, ne faudrait-il pas attendre septembre pour verser ces participations ?

Madame Cholet précise que le travail de recherche de critères homogènes, qui conviendraient au calcul des subventions, est en cours avec la commission des finances.

Ce soir, il est proposé de répondre à deux demandes précises pour des licenciés Donvillais. Monsieur Lecuir souhaiterait, pour sa part, que ces critères soient également abordés en commission sports ainsi qu'en C.C.P.G., il demande également si une démarche similaire sera étudiée pour les activités culturelles.

Monsieur le Maire indique qu'il conviendra de quantifier l'impact financier de ces critères pour 2009. En attendant, il souhaite aider les clubs qui l'ont demandé.

9- Echange de terrain

Monsieur le Maire propose de procéder à un échange de terrain avec le propriétaire de la parcelle D932 située à l'extrémité de la rue du Cerisier.

En effet, une portion de cette parcelle privée permettrait de participer à la continuité de la voie « rue du Cerisier ».

Or, la parcelle D 669, rue des Genêt, est communale.

Le propriétaire accepte de céder la portion de sa parcelle qui prolonge la voie, en échange de la parcelle communale D669 d'une superficie de 148m².

Cet échange permet à la commune de préserver la continuité de la future voie.

Les frais d'acte seront à la charge de la commune.

P.J. : plan cadastral

Le conseil émet un vote favorable à l'unanimité.

10-Décision modificative N° 1 budget eau

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

Les crédits à l'article 622 couvrent les frais de mise en œuvre du renouvellement de la délégation de service public

Section fonctionnement : dépenses

Article 622 Rémunération d'intermédiaires et honoraires :	12 000€
Article 023 virement à la section investissement :	10 000€
Article 673 titres annulés :	-22 000€

Section investissement : dépenses

Article 2315 immobilisations en cours :	- 12 000€
---	-----------

Section investissement : recettes

Article 021 virement de la section fonctionnement :	10 000€
Article 2762/041 Créances droits déduction TVA :	- 22 000€

Le conseil émet un vote favorable à l'unanimité.

11-Décision modificative N° 1 budget assainissement

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

Les crédits à l'article 622 couvrent les frais de mise en œuvre du renouvellement de la délégation de service public

Section fonctionnement : dépenses

Article 622 Rémunération d'intermédiaires et honoraires :	12 000€
Article 023 virement à la section investissement :	-12 000€

Section investissement : dépenses

Article 2315 immobilisations en cours :	-12 000€
---	----------

Section investissement : recettes

Article 021 virement de la section fonctionnement :	-12 000€
---	----------

Le conseil émet un vote favorable à l'unanimité.

12-Décision modificative N° 1 budget communal

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

section investissement recettes

Article 024 produits des cessions d'immobilisations 160.000€

Section investissement dépenses

Opération 217, rue de la Passardière

Article 2315 immobilisations en cours : 220 000€

Opération 155, terrains

Article 2312, terrains -100 000€

Opération 100, administration générale

Article 2188, autres immo. Corporelles 20 000€

Opération 230, liaison centre ville – plage

Article 2315 immobilisations en cours : 20 000€

Section fonctionnement recettes

Article 74832, attribution du FDTP 5 000€

Section fonctionnement dépenses

Article 6535 Formation 5 000€

Le conseil émet un vote favorable à l'unanimité.

13-Création du budget lotissement : « Entre deux Rochers »

Afin de procéder aux engagements des dépenses pour l'aménagement du lotissement « Entre deux Rochers », il convient de créer le budget primitif du lotissement.

Ce dernier est proposé comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT		RECETTES	
DEPENSES			
3355 Travaux en cours	280 000 €	1641 Emprunt	280 000 €
TOTAL	280 000 €	TOTAL	280 000 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES	
DEPENSES			
6015 Achat terrain à aménager	120 000 €	7133 Variation des encours	280 000 €
6045 Achats matériel équipements et travaux	160 000 €		
TOTAL	280 000 €	TOTAL	280 000 €

Le conseil émet un vote favorable à l'unanimité.
Abstentions : 4

14-Délégation du service public : choix du mode de gestion

Conformément au rapport sur les caractéristiques du contrat de distribution de l'eau potable et au rapport sur les caractéristiques du contrat d'assainissement collectif :

Les contrats de Délégation de Service Public courent jusqu'au 31 décembre 2008, il est nécessaire de mener une procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion de nouvelles conventions.

Il appartient dès lors à l'assemblée locale de se prononcer sur le principe de la Délégation de Service Public pour l'exploitation de ces services. A l'issue de la procédure, la collectivité pourra revenir sur ce choix si les offres s'avèrent inintéressantes.

L'exploitation des installations de distribution de l'eau potable et d'assainissement collectif sera confiée à un délégataire dont la rémunération sera assurée par une redevance auprès de l'utilisateur.

Les prestations que doit assurer le prestataire sont notamment, l'entretien des ouvrages, l'obligation de renouvellement et la facturation.

La durée contractuelle de 8 ans est proposée.

Le Comité Technique Paritaire a été saisi le 9 mai 2008.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée

- D'adopter le principe de la Délégation de service public pour le service de l'eau et pour le service de l'assainissement.
- de l'autoriser à engager la procédure de mise en concurrence et de dévolution du contrat de Délégation de service public.

P.J. : rapport sur les caractéristiques des contrats de distribution de l'eau et de l'assainissement.

Le conseil émet un vote favorable à l'unanimité.

Abstentions : 4

Monsieur Lecuir se demande si la gestion en régie ne permettrait pas de réduire le prix de l'eau.

15-Délégation du service public : commission d'ouverture des plis

La commission d'ouverture des plis est spécifique aux délégations de services publics et peut intervenir dans plusieurs procédures de délégation.

La commission a pour rôle d'ouvrir les candidatures, de choisir les candidats admis à présenter une offre, elle ouvre les offres puis formule un avis sur les candidatures

Elle n'est pas sollicitée sur le déroulement des négociations et le choix du délégataire.

Compte tenu de la taille de la commune, la commission comprend l'exécutif ou son représentant, trois membres titulaires et trois membres suppléants élus au sein du conseil.

Les membres suppléants ne peuvent siéger qu'en cas d'absence des titulaires.

Les membres sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle, au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Conformément au Code Général des Collectivités Locales, l'assemblée doit dans un premier temps délibérer pour fixer « les conditions de dépôts des listes de candidats », dans un second temps l'assemblée procède à l'élection.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de fixer les conditions de dépôt des listes pour la prochaine réunion de la façon suivante :

- les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir,
- il convient de clairement distinguer les titulaires des suppléants
- les listes pourront être déposées la veille de la prochaine assemblée au cours de laquelle il sera procédé à l'élection ou le vendredi pour le lundi.

Le conseil émet un vote favorable à l'unanimité.

16-Délégation du service public : commission de travail

Monsieur le Maire propose de constituer une commission spécifique chargée de l'accompagner dans les négociations pour déléguer les services publics de l'eau et de l'assainissement.

En effet, la commission d'ouverture des plis n'est pas en charge de ce suivi.

En conséquence l'assemblée désigne à l'unanimité comme membres de la commission de travail en charge de la négociation pour la délégation de service public de l'eau et de l'assainissement :

Madame Frédérique Cholet
Monsieur Jean-Claude Lemarquand
Monsieur Philippe Perot
Monsieur Roland Lecuir

Un tableau annexe résume les différentes étapes d'une délégation de service public.

- Questions diverses

Monsieur le Maire communique les informations suivantes :

1/La DIREN s'apprête à publier la cartographie des territoires prédisposés aux chutes de blocs dans les Départements de la Manche.

Les documents relatifs à la commune sont sur le site <http://www.basse-normandie.ecologie.gouv.fr/>, jusqu'à l'approbation définitive du Plan de Prévention des risques et Mouvements de terrain Granville/Donville.

2/ Monsieur Philippe Perot propose de transmettre les comptes rendus des commissions par courrier électronique à l'ensemble du Conseil Municipal. Madame Cholet a demandé qu'il en soit fait de même pour les commissions de la CCPG, afin que le conseil suive les travaux des délégués.

Monsieur Maunoury Christian demande que les procès-verbaux des commissions soient classés par thème et stockés sur le site de Donville.

Il convient pour cela de mettre en place un accès réservé aux élus.

3/L'arrêté Préfectoral déclarant d'utilité publique des périmètres de protection des points d'eau destinés à l'alimentation en eau potable a été signé le 16.04.08.

Monsieur Lecuir considère que l'affichage à la porte de la mairie n'est pas lisible.

En réponse, Monsieur Perot explique que les crédits votés précédemment en investissement au programme « administration générale » seront réservés pour partie à l'acquisition de panneaux d'affichage.

Monsieur Lecuir revient sur le système de subvention qui ne permettrait pas à un jeune qui exerce par exemple du football sur Granville, de bénéficier d'une aide communale dans la mesure où une association de football existe à Donville les Bains.

Il demande également des précisions sur la piste d'athlétisme évoquée en commission sports.

Monsieur le Maire considère que les subventions communales devront être complétées par des subventions intercommunales, afin de permettre aux sportifs d'évoluer dans leur niveau.

En outre, il précise que la piste évoquée n'aura pas les dimensions homologuées pour l'athlétisme, la taille envisagée est beaucoup plus modeste.

Monsieur le Maire lève la séance à 21h15

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Guillaume ARONDEL

Jean-Paul LAUNAY